

! Attention !
Aucune inscription ne sera acceptée
Si les factures des années antérieures sont impayées

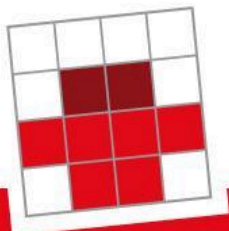
Dossier et conditions d'inscriptions

Accueil Collectif de Mineurs Périscolaire & Extra-scolaire

2025 / 2026

MJC d'Auboué

Sites d'Auboué et de Moutiers



**Maison des Jeunes
et de la Culture**
(AUBOUÉ)

03 82 46 75 01 | courriel@mjc-auboue.fr | www.mjc-auboue.fr
Centre Culturel Abowels | Place du Général De Gaulle | 54580 AUBOUÉ

Site de d'Auboué

Nom : Les Papooses

Tranche d'âge : 3-12 ans

Période d'ouverture (sous réserve de modifications) : 1^{er} septembre au 14 août

Adresse : 10, parc Alexis Léonov, 54580 AUBOUE

Courriel : lespapooses@mjc-auboue.fr Téléphone : 07 82 76 62 29

Directrice des enfants de moins de 6 ans (maternelle) :

HANUS Emilie (BAFD)

Directeur des enfants de plus de 6 ans (primaire) :

CEWE Anthony (BAFD en cours)

Note : Pour les enfants de moins de 6 ans, le repas de midi en période périscolaire sera pris à la MJC d'Auboué, place du Général de Gaulle, 54580 AUBOUE. Transport : effectué en minibus ou à pied.

Site de Moutiers

Nom : Les P'tits Loups

Tranche d'âge : 3-12 ans

Période d'ouverture (sous réserve de modifications) : 1^{er} septembre au 14 août

Adresse : 13, rue Foch, 54660 MOUTIERS

Courriel : lesptitsloups@mjc-auboue.fr Téléphone : 07 70 70 54 57

Directrice : FIL Sarah

Amplitude horaire

- Périscolaire

Matin : de 7h jusqu'à l'entrée en classe

Midi : sortie de classe du matin, jusqu'à l'entrée en classe de l'après-midi

Soir : sortie de classe de l'après-midi, jusqu'à 18h30

- Mercredis, petites et grandes vacances

½ Journée sans repas	½ Journée avec repas
Matin : 07h - 12h	Matin : 07h - 14h
Après-midi : 14h - 18h30	Après-midi : 12h00 - 18h30
Journée complète : 07h - 18h30	

Fermeture les jours fériés

Nos objectifs pédagogiques et moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs

Rappel du projet éducatif de la structure :

- Favoriser l'engagement.
- Orienter notre réflexion et nos actions sur la place des enfants et des jeunes dans notre société.
- Organiser une véritable communication.

⇒ **Devenir citoyen : exprimer son opinion**

- ✓ Être à l'écoute des enfants, de leurs besoins, leurs désirs, leurs difficultés ou leurs particularités (famille, santé, etc.).
- ✓ Laisser l'enfant acteur dans le choix des activités de loisirs en lui donnant les moyens de proposer ses idées. L'équipe doit faire des propositions de projets d'animation adaptés aux besoins et désirs des enfants.
- ✓ Proposer des temps forum/débat et laisser chacun exprimer son point de vue.

⇒ **Acquérir de l'autonomie dans la vie quotidienne : amener à être responsable et à prendre confiance en soi**

- ✓ Confier des missions, des projets à réaliser
- ✓ Adaptation du lieu pour favoriser l'autonomie
- ✓ Proposition d'activité à faire seul, sans l'aide d'un adulte
- ✓ Mixer les groupes d'âges pour certaines activités, pour que les enfants s'enrichissent ensemble.
- ✓ Rôle bienveillant et encourageant de l'équipe.

⇒ **S'épanouir en favorisant la curiosité et l'ouverture d'esprit**

- ✓ Appartenir à/faire partie d'un groupe, d'une structure
- ✓ Amener les enfants d'Auboué et de Moutiers à se rencontrer, et à découvrir/faire découvrir leurs structures périscolaires.
- ✓ Mise en place de sorties culturelles dans des lieux propices à cette curiosité et ouverture d'esprit (musée par exemple, etc.)
- ✓ Favoriser la diversité des livres et de la documentation (journal, roman, BD, manga, magazine, etc.)

Règles de Vie et Sanctions

Afin d'assurer un environnement sûr et respectueux, chaque enfant inscrit à la MJC Auboué est tenu de respecter les locaux, le personnel encadrant et ses camarades. Tout acte de dégradation volontaire, de manque de respect, de vol ou tout autre comportement déviant entraînera une sanction. Les parents ou responsables légaux de l'enfant en seront informés.

Objets Dangereux ou de Valeur

Il est formellement interdit aux enfants de posséder des objets dangereux ou de valeur.

L'équipe pédagogique se réserve le droit de confisquer tout objet susceptible de mettre en danger l'enfant lui-même, le groupe, ou de générer des tensions. Seuls les parents ou responsables légaux pourront récupérer les objets confisqués. La MJC Auboué décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Procédure en Cas de Non-Respect des Règles

En cas de non-respect des règles de vie, un premier avertissement verbal sera donné (par téléphone ou lors d'un rendez-vous). Si la situation ne s'améliore pas, un manquement sera notifié par écrit aux parents ou responsables légaux. L'enfant pourra alors être exclu temporairement ou définitivement du service.

Sécurité et Bien-être des Enfants

Nous nous engageons à offrir aux enfants un accueil sécurisant sur les plans physique, moral et affectif. Nous serons particulièrement vigilants quant au comportement de tous les participants et ne tolérerons aucune forme de violence (insultes, gestes, etc.).

Transparence et Communication

L'équipe pédagogique s'engage à une totale transparence dans ses relations avec les enfants et les familles. À cet effet, elle veillera à tenir les parents informés du déroulement des activités et du comportement de leurs enfants.

Organisation des accueils *(prise en charge des enfants, trajet et/ou transports, déroulement type)*

- Auboué

Ecole élémentaire Romain Rolland d'Auboué

⇒ Trajet Les Papooses - école ou inversement à 8h30, 12h et à 16h : à pied

Ecole maternelle HENRI WALLON Pôle Petite Enfance (tunnel : haut d'Auboué)

⇒ Trajet MJC d'Auboué - école ou inversement à 12h : minibus

⇒ Trajet Les Papooses - école ou inversement à 8h20 et 16h : minibus jusqu'à l'école maternelle du bas, puis à pied.

Ecole maternelle HENRI WALLON Pôle Moyens/Grands (Parc Léonov : bas d'Auboué)

⇒ Trajet MJC d'Auboué - école ou inversement à 12h : minibus

⇒ Trajet Les Papooses - école ou inversement à 8h20 et 16h : à pied

- Moutiers

Ecole élémentaire Daniel Casanova de Moutiers

⇒ Trajet périscolaire - école ou inversement à 12h et à 16h : à pied

Ecole maternelle Joliot Curie de Moutiers

⇒ Trajet périscolaire - école ou inversement à 12h et à 16h : avec le bus affrété par la commune de Moutiers.

La MJC d'Auboué se réserve le droit d'effectuer les trajets à pied en cas de temps ensoleillé ou de problème de transport collectif.

TARIFS ACM 2025/2026

MERCREDI - PETITES VACANCES ET GRANDES VACANCES

NB: les aides aux temps libres ne s'appliquent pas durant les mercredis

		QF -400	QF 401 à 800	QF 801 à 1300	QF 1301 et 1700	QF 1701 et +
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	reste à charge parents	6,80 €	7,50 €	9,00 €	9,40 €	9,60 €
	reste à charge parents <i>Aides aux temps libres</i>	4,80 €	5,50 €			
1/2 JOURNEE SANS REPAS	reste à charge parents	4,30 €	4,50 €	5,10 €	5,30 €	5,50 €
	reste à charge parents <i>Aides aux temps libres</i>	2,30 €	2,50 €			
JOURNEE COMPLETE	reste à charge parents	10,60	10,70	12,00	12,40	12,60
	reste à charge parents <i>Aides aux temps libres</i>	6,60	6,70			

Parents extérieurs à la Communauté de communes majoration pour le centre de loisirs et le mercredi :

journée complète : + 4 € sur toutes les tranches
 1/2 journée avec repas : + 3 € sur toutes les tranches
 1/2 journée sans repas : + 2 € sur toutes les tranches

PERISCOLAIRE

		QF -400	QF 401 à 800	QF 801 à 1300	QF 1301 et 1700	QF 1701 et +
MATIN (07H00 - début école)	reste à charge parents	2,30 €	2,50 €	2,80 €	3,00 €	3,20 €
MIDI	reste à charge parents	5,80 €	6,10 €	7,70 €	7,90 €	8,20 €
SOIR (Sortie d'école - 18h30)	reste à charge parents	2,20 €	2,40 €	3,70 €	3,90 €	4,10 €

Le tableau précédent tient compte :

- Du financement de la CAF au fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Du fait que les bénéficiaires des tarifs proposés habitent sur le territoire de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences.
- Des aides individuelles de la CAF, qui sont déjà déduites.

Pour les bénéficiaires ATL (Aides aux Temps Libres) :

Fournir impérativement l'attestation originale d'Aides aux Vacances de la CAF 2025 où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s), reçue généralement en début d'année de référence (2025 ou 2026)

Facturation et règlements des prestations

Le règlement des factures se fera par prélèvement automatique sur le compte bancaire désigné par la famille ou la personne ayant la charge de l'enfant. Pour cela, la famille ou la personne ayant la charge de l'enfant complètera une autorisation de prélèvement et un mandat SEPA, annexés au dossier d'inscription.

Devant l'impossibilité ou le refus justifié de ne pas être prélevé, d'autres moyens de paiement (virement, espèces, CESU ou chèque) seront étudiés avec la famille ou la personne ayant la charge de l'enfant. Dès l'inscription de l'enfant (sauf pour les familles en prélèvement), les parents s'engagent à régler le montant dû.

En cas de difficultés signalées par les familles, des facilités de règlement (délais, étalement, etc.) pourront être étudiées au cas par cas.

En cas d'incident de paiement, les prestations devront être réglées avant l'accueil de l'enfant. Des pénalités seront appliquées et l'enfant ne pourra malheureusement plus fréquenter nos accueils de loisirs.

La facture sera établie d'après les éléments fournis par les parents sur le mois ou la période écoulée. Une fois le mois ou la période échu, la facturation sera établie et transmise sur le portail famille à chaque famille. La facture concernant la période ou le mois échu sera disponible au début de chaque mois suivant.

! Pour les familles désirant une facture au format papier, elles seront disponibles dans le même délai sur le lieu d'accueil de leur enfant. Les remboursements, s'il y a lieu, se feront auprès de la direction.

Conditions tarifaires et pénalités

Afin d'assurer la viabilité de nos services, des majorations tarifaires seront appliquées dans les cas suivants :

A. Dépassement des horaires d'accueil du soir

Les enfants doivent être récupérés avant 18h30. Tout retard entraînera une majoration de 13 € par demi-heure entamée. Ce montant correspond au coût horaire chargé de deux employés (26 €/heure).

B. Non-paiement ou retard de paiement des factures

- **Rejet de prélèvement** : Tout rejet de prélèvement bancaire occasionnera des frais de 16 €.
- **Retard de paiement** : Au-delà du 10 du mois, des pénalités seront appliquées pour couvrir les frais de secrétariat liés aux relances. Ces frais s'élèvent à 3,25 € par quart d'heure de secrétariat, auxquels s'ajoutent les frais d'affranchissement si une lettre de relance est envoyée.

C. Perturbations scolaires et absences

- **Grève ou absence des enseignants** : En cas de grève ou d'absence des enseignants, les animateurs ne sont pas autorisés à prendre en charge les enfants. Les créneaux réservés ne seront pas facturés uniquement si les familles signalent l'absence de l'enfant dans les délais impartis (pour plus d'informations, veuillez nous contacter).
- **Sorties scolaires** : Les familles doivent impérativement informer le service en cas de sortie scolaire. Dans le cas contraire, les créneaux réservés non consommés seront facturés et aucun remboursement ne sera effectué.
- **Absence de l'enfant pendant le temps de midi** : Toute absence de l'enfant pendant le temps de midi doit être signalée avant la sortie des classes. À défaut de notification, la MJC facturera la totalité de la prestation prévue.

Inscription Générale (Adhésion)

Pour toute inscription, le dossier d'adhésion doit être complet et toutes les factures réglées. Le dossier doit comprendre :

- La fiche de renseignement et la fiche sanitaire, dûment complétées et signées.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) avec l'autorisation de prélèvement.
- Une photocopie du carnet de santé
- Une photocopie de l'assurance scolaire
- Une photocopie de l'attestation allocataire CAF
- Tout autre document pertinent (ex: attestation de divorce).

Important : Nous acceptons uniquement les documents déposés dans notre boîte aux lettres ou scannés. Les photos de mauvaise qualité (avec ombres, mauvais format, etc.), ou les documents envoyés via Messenger ne seront pas acceptés.

Inscription des Enfants aux Prestations (Périscolaire et Extrascolaire)

L'inscription se fait en priorité via le portail famille : <https://mjcauboue.leportailfamille.fr>.

- Si vous n'avez pas d'identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe), veuillez contacter directement les ACM.
- Alternativement, vous pouvez contacter le service périscolaire de votre enfant par écrit (SMS ou e-mail).

Attention : Une inscription n'est effective qu'après validation par notre équipe (confirmation par e-mail ou SMS). Pour la sécurité des enfants et pour éviter toute erreur, aucune inscription ne sera prise en dehors de ces modalités.

L'inscription à l'extrascolaire via le portail famille est ouverte une fois que la période de vacances précédente est achevée. Par exemple, l'inscription pour les vacances de fin d'année sera possible après la fin des vacances de la Toussaint.

! Délais de réservation pour la restauration !

La demande de réservation ou la demande d'annulation se fait au plus tard **selon le tableau ci-dessous** (hors week-end et jours fériés). Passé ce délai, nous serons dans l'incapacité de prendre en charge votre enfant ou d'annuler la facturation.

LUNDI	Avant le jeudi précédent à 12h
MARDI	Avant le vendredi précédent à 12h
MERCREDI	Avant le lundi précédent à 12h
JEUDI	Avant le mardi précédent à 12h
VENDREDI	Avant le mercredi précédent à 12h

Habilitations

Nos accueils de loisirs sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe et Moselle – 4 rue du Général Drouot – CS 70708 – 54064 Nancy cedex. Le numéro d'organisateur est le suivant : 054ORG0176

Nom, prénom de l'enfant Né(e) le :

Adhésion le : Numéro de carte : Sexe : M ☐ F ☐

Ecole : Enseignant : Classe :

L'enfant sait-il nager ? OUI ☐ NON ☐ Piscine autorisée : OUI ☐ NON ☐

Régime alimentaire : Date de dernière mise à jour du carnet de santé :

Recommandations des parents :
.....
.....

PARENTS DE L'ENFANT

	Parent 1	Responsable de l'enfant ☐	Parent 2	Responsable de l'enfant ☐
Nom, Prénom :				
Adresse du domicile :				
Tél. Domicile/Portable :				
Courriel :				

Personnes à joindre en cas d'urgence (Nom+Téléphone) :

N° Allocataire C.A.F. : Régime social :
C.A.F. d'appartenance : CAF MEURTHE ET MOSELLE ☐ Autre C.A.F. :

NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS

	Parent 1	Parent 2
Nom employeur :		
Adresse de l'employeur :		
Téléphone Travail :		

Nom/Prénom	Lien de parenté	N°Téléphone	Adresse

En cas d'accident ou incident, j'autorise les responsables de la structure à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé et la moralité de mon enfant

Pendant les activités, j'autorise le personnel de l'association à photographier et/ou à filmer mon enfant pour la création de souvenirs et d'archives.

OUI ☐ NON ☐

J'autorise l'association à utiliser ces supports pour sa promotion et son information (presse et journaux locaux, nouveau média, affiches...)

OUI ☐ NON ☐

Fait à , le Signature :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTE** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

[illegible]

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ :

[illegible]

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Date : _____ Signature : _____

.....

.....

.....

12/18



**Maison des Jeunes
et de la Culture**
(AUBOUÉ)

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (Nom-prénom) :

parent, ou tuteur ou personne ayant à charge l'enfant :
(Nom - prénom)

scolarisé(e) à l'école : _____

en classe de : _____

Atteste par la présente :

- ✓ Avoir pris connaissance du contenu du dossier d'inscription et s'engage à le respecter, ainsi que du projet pédagogique de l'ACM
- ✓ Avoir pris connaissance des tarifs 2025-2026 relatifs aux Accueils Collectifs de Mineurs et des modalités de règlement.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

INSCRIPTIONS 2025 / 2026 MJC d'Auboué
Sites d'Auboué et de Moutiers
Périscolaire – Mercredis - Vacances

NOM enfant : _____

Prénom enfant : _____

Site d'inscription :

☐ Auboué - ☐ Moutiers

Pièces à fournir

- ☐ Fiche individuelle de renseignements
- ☐ Fiche sanitaire de liaison
- ☐ Copie de la rubrique vaccins du carnet de santé
- ☐ Copie d'attestation d'assurance responsabilité civile/assurance scolaire
- ☐ Attestation sur l'honneur de la note d'informations relative aux accueils collectifs de mineurs datée et signée
- ☐ Mandat de prélèvement SEPA
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB)
En cas de refus de prélèvement bancaire : Caution de 150€ (chèque à l'ordre de MJC d'Auboué)
- ☐ Copie d'attestation de quotient familial CAF (année en cours) où figurent le ou les enfants. **(OBLIGATOIRE)**

Si vous ne possédez pas de numéro d'allocataire CAF, merci d'en faire la demande auprès de la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour famille bénéficiant des ATL :

- ☐ Attestation d'Aides aux Temps libres de la CAF où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s)



Fiche d'inscription : SEPTEMBRE 2025 (à rendre mercredi 20 Août 2025 **dernier délais**)

Je désire inscrire mon enfant (NOM,Prénom) : _____ , de manière *:

- ☐ régulière (sera affectée à toute l'année)
- ☐ occasionnelle (les prochains mois devront être renseignés par vos soins via le portail famille)

Veuillez cocher uniquement les créneaux de présence de l'enfant

SEMAINE	LUNDI			MARDI			MERCREDI					JEUDI			VENDREDI		
	MATIN	MIDI	SOIR	MATIN	MIDI	SOIR	JOURNEE COMPLETE	MATIN	MATIN AVEC REPAS	APRES-MIDI AVEC REPAS	APRES-MIDI	MATIN	MIDI	SOIR	MATIN	MIDI	SOIR
01 au 05																	
08 au 12																	
15 au 19																	
22 au 26																	

A PARTIR DU _____

PENSEZ À VOUS CONNECTER SUR LE PORTAIL FAMILLE
ET VÉRIFIER VOS RÉSERVATIONS POUR SEPTEMBRE 2025

Vous pourrez faire vos MODIFICATIONS et/ou RÉSERVATIONS directement en ligne.

* Cocher la case